



Bruxelles, le 9 octobre 2025
(OR. en)

13617/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0309 (NLE)

POLCOM 285
COASI 114

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents (2^e partie)/Conseil

N° doc. Cion: 13607/25 + ADD 1

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne l'adoption de lignes directrices opérationnelles pour la conduite du forum de la société civile

- Adoption

1. Le 30 septembre 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision du Conseil visée en objet (doc. 13607/25 + ADD 1).
2. Le 9 octobre 2025, le Comité de la politique commerciale (Membres suppléants) a examiné et approuvé la proposition.
3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité:
 - à adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 13620/25 + ADD 1;

- à décider de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne*, après adoption, la décision du comité "Commerce" de l'ALE entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, dont le texte figure dans le document 13620/25 ADD 1; et
 - à noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.
-